



# codeppi

Plus dans les hebdomadaires et les mensuels que dans les quotidiens (question de place), l'Ours est la liste des collaborateurs actifs (mais pourquoi l'Ours, on dit que cela vient du mouvement de balancement des imprimeurs en actionnant le bras des premières presses). Voilà donc l'Ours du CODEPPI.

## Comité de Défense et Protection de la Presqu'île

**Président** : Jean-Pierre CAMUT,

**Trésorier** : Pierre PASTOR,

**Secrétaire** : Marie Céline LACHAUD

**Secrétaires adjoints** : Bernard CHAUVE  
(représentant l'ASYNPRO)

et Martine TOUSSAINT,

**Archiviste** : Guy CASTAGNEDE

**Email** : [codepillcf@orange.fr](mailto:codepillcf@orange.fr)

**Site** : [www.codepillcf.com](http://www.codepillcf.com)

## Contact des Représentants dans les villages

**CLAOUEY**  
Toussaint Martine  
06 70 88 68 05

**CAP FERRET**  
Barre Jean-Pierre  
06 77 13 04 44

**LE CANON**  
Camut Jean-Pierre  
05 56 60 94 12

**L'HERBE LA VIGNE**  
Pastor Pierre  
06 80 75 49 20

**LEGE**  
Lhoumeau Jean-Karol  
06 11 70 60 00

« Rien de ce qui touche la Presqu'île ne nous est étranger... »

## EDITORIAL

Nous sommes à la veille de notre assemblée générale qui aura lieu le 25 juillet 2014, à la salle municipale de la Forestière vers 17h00. Pourquoi cette date ? Tout simplement pour essayer de concilier les nombreuses activités estivales qui émaillent la vie de notre presqu'île l'été sans priver nos adhérents de ces manifestations qui font partie de l'art de vivre dans notre commune.

### L'union fait la force

L'année dernière j'avais écrit : il faut tenir et s'adapter pour ne pas disparaître...eh bien, c'est ce que nous avons tenté de réaliser en coopérant avec les autres associations locales affiliées à CODEPPI comme l'APALCF, Bételgeuse, Captermer et au niveau plus large du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre avec La Ceba.

Nous avons en particulier apporté notre soutien actif tout au long de ces derniers mois à l'association Captermer, qui développe essentiellement ses activités dans le domaine de l'éducation à l'Environnement. Elle a réussi à redresser la barre et, aujourd'hui, là voila de nouveau sur les rails, nous nous en félicitons : l'union fait la force !

### La mairie : des promesses aux actes

Lors de la campagne des élections municipales, nous avons écouté tous les candidats et étudié leurs différents programmes.

C'est l'équipe sortante qui a été réélue. Son programme est riche en promesses et en bonnes idées, tant mieux ! Maintenant nous en suivrons pour vous la réalisation. A cet effet, nous allons créer une rubrique ad hoc dans chacun de nos bulletins, car rien de ce qui se passe sur la presqu'île ne nous est étranger...

### Enfin le parc national marin !

Le 5 juin par décret, le Parc Naturel Marin a été créé, comme dans chacun de nos bulletins depuis 2010 nous nous attarderons un peu sur le berceau de ce nouveau né dont l'arrivée nous satisfait pleinement.

### L'avenir : mutualiser nos ressources

Ayant pris conscience que la presqu'île ne faisait plus qu'un et que tous les luttes de chapelle étaient souvent des combats d'arrière garde, les associations de défense de la presqu'île ont pris l'habitude de travailler ensemble. Force est de constater, depuis maintenant deux ans, que nous sommes efficaces.

Aussi, nous avons le projet -si toutefois vous le voulez bien- de créer La Ligue des Associations de la Côte Noroît (L.A. Côte Noroît). La finalité de cette création c'est de pouvoir mutualiser nos ressources intellectuelles, humaines et matérielles pour mieux vous représenter dans toutes les actions qui touchent aux développements durable et à notre presqu'île, tout en gardant, bien sur, notre propre spécificité locale.

Bulletin semestriel de l'association Codeppi  
2<sup>ème</sup> Semestre 2014

Association n° 9/00337, enregistrée le 12 Mars 1981,  
agrée par arrêté préfectoral le 28 Mai 1985

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**le vendredi 25 JUILLET à 17H 30**  
**A la salle de la FORESTIERE au CAP FERRET**

# FORAGES D'EXPLORATION ET DE PRODUCTION DE VERMILION

## Enquête Publique et position de codeppi

Une enquête publique a eu lieu du 3 avril 2014 au 15 mai 2014 suite aux demandes faites par la société VERMILION :

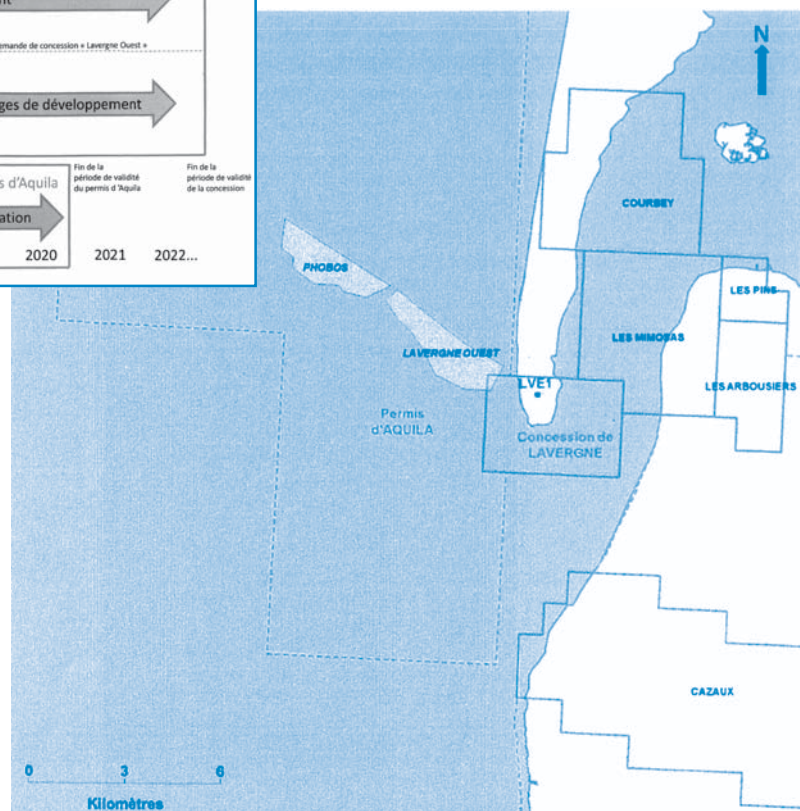
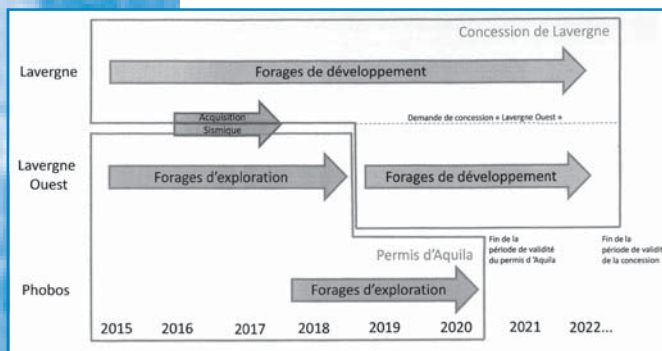
- pour des travaux de recherche dans le cadre de la concession LAVERGNE et AQUILA
- pour l'exploitation des puits dans le cadre de la concession LAVERGNE.

Nous avons étudié les dossiers relatifs à ces deux demandes. Ils sont très complets, bien argumentés et certainement conformes aux différentes règles et lois en vigueur.

Il est difficile pour les non spécialistes que nous sommes de se prononcer sur la partie technique des travaux envisagés, nous ne pouvons nous prononcer que sur les mesures prises pour protéger notre environnement.

Pour nous en convaincre nous nous sommes fait aider (APALCF, ADUFFU et CODEPPI) par un professionnel des forages pétroliers qui habite sur la presqu'île. Il a émis quelques réserves sur le traitement des déchets d'extraction et sur le traitement des émissions gazeuses à partir de l'aire de GUAGNOT (vraisemblablement la persistance de la torchère), à cause de manque de précisions. Il a aussi fait une remarque concernant la sécurité des forages et la mise en place d'une vanne de sécurité,

Hors de ces réserves ou remarques, et nous conformant à celles faites par l'État, nous n'avons pas émis d'avis défavorable pour ces demandes et nous avons demandé que VERMILION fasse des réunions d'information dans la commune sur leurs travaux dès leur lancement.



# LE PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON EST NE LE 5 JUIN 2014

## Un miracle

C'est par la publication du Décret n° 2014-588 du 5 juin 2014 portant création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon que le PNM à vue le jour.

Bizarrement c'est après le dernier remaniement ministérielle au ministère de l'Environnement que le PNM du bassin d'Arcachon est créé on ne peut que féliciter pour cette action rapide de la nouvelle Ministre et pour les mauvais esprits se demander ce que faisait les autres...

Enfin, ne boudons pas notre plaisir voilà près de deux ans qu'on l'attendait et j'avoue que l'on commençait à manquer d'argument pour convaincre nos concitoyens que ce PNM était quelque chose de positif pour le bassin d'Arcachon et qu'il ne pouvait qu'améliorer les choses pas les rendre plus contraignantes.

## Une définition quasiment conforme à notre attente

### Le périmètre

Le PNM s'inscrit sur son ouvert strictement dans la zone prévue dans le projet initial et à l'intérieur du bassin il a pour limites celles-du domaine public maritime (DPM) sauf pour les prés salés Ouest de La Teste, ici encore ne boudons pas notre plaisir.

### Le Conseil de gestion

Ici encore la composition du conseil de gestion est parfaitement conforme à nos souhaits, 56 membres, des collègues bien équilibrés, 6 représentants des associations environnementales dont un pour une association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement (tient on a peut eu raison de sauver CapTermer).

Les orientations pour l'élaboration du plan de gestion

Elles sont 7 et strictement identiques au projet initial présenté lors de l'enquête publique

### Et maintenant

Le Préfet de Région va nommer les différents représentants et leur suppléants pour les différentes entités définies dans le décret et dresser ainsi la composition du conseil de gestion. Vraisemblablement celui-ci va élire un bureau et va se mettre à la tâche pour élaborer à partir des sept définitions le plan de gestion du PNM, il a trois ans pour cela. Parallèlement, l'Agence des Aires Marines Protégées, gestionnaire de tous les PNM va, en fonction du budget et des besoins désigner un directeur du PNM et un nombre adapté d'assistant. Bref cela va commencer tout doucement et nous l'espérons sûrement.

## VERS L'HOMOLOGATION " FORET D'EXCEPTION ".

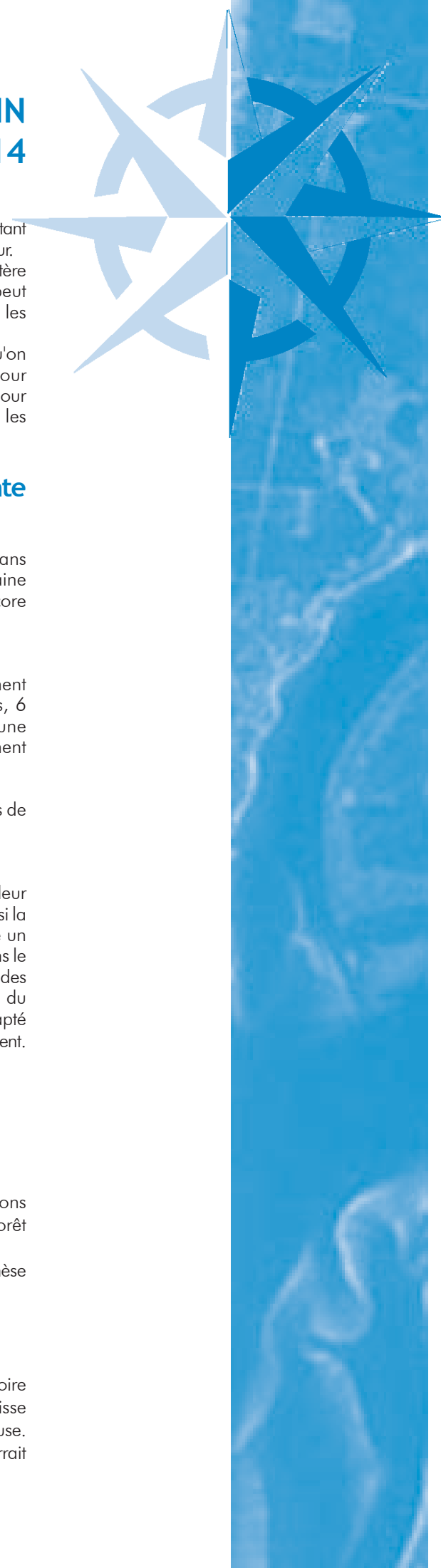
Dans les différents groupes techniques réunis par l'ONF, nous avons participé à l'ensemble des réflexions visant à l'élaboration du projet " Forêt d'Exception " sur la Commune.

L'ensemble de ces groupes s'est réuni le 20 mars pour établir la synthèse des actions proposées pour

- valoriser le patrimoine paysager, historique et culturel,
- et améliorer l'accueil du public.

Le compte rendu de cette concertation a été diffusé par l'ONF.

Nous notons avec intérêt qu'il prend en compte le projet d'observatoire astronomique que nous proposons à proximité de la Maison de la Glisse au Grand Crohot, et qui bénéficierait ainsi d'un ciel sans pollution lumineuse. Il est clair que ce projet à visée environnementale et pédagogique ne pourrait voir le jour qu'avec le soutien actif de la Commune.





# APRES LES ELECTIONS IL RESTE LE PROGRAMME PRENONS EN ACTE

Nous avons extrait du programme proposé par le Maire les différentes promesses concernant les domaines de l'environnement. Nous vous les présentons sans modification dans ce bulletin. Nous établirons dans chaque bulletin à venir une check-list des points réalisés avec nos commentaires.

## Sujet 1 Surveillance du littoral

ÉROSION, La Pointe est en danger sur sa façade Ouest, côté océan /.../.

- Poursuite du programme de fixation et de végétalisation des dunes.
- Hiérarchiser et élaborer un plan d'actions sur plusieurs années pour l'ENTRETIEN ET LA GESTION DURABLE DES PLAGES CÔTÉ BASSIN, éligible aux fonds européens ( $\pm$  région et département).
- SURVEILLANCE DES MOUVEMENTS DE SABLE CÔTÉ BASSIN pour optimiser le réensablement des plages, avec études d'impact systématiques pour décider de la pose ou de la suppression des épis.
- Mise en place d'un PLAN DE SAUVEGARDE POUR LE MIMBEAU : feuille de route et plan de financement à élaborer en concertation avec l'Etat pour assurer protection de ce site majeur de la Presqu'île.
- Organisation d'un PLAN DE LUTTE CONTRE LES SPARTINES
- Construction ou remplacement d'un bloc sanitaire chaque année (plage de l'Horizon, place Ubeda, Mimbeau, etc) et réalisation d'un nouveau point " flot bleu ".

**Commentaire :** *Une réunion a lieu le jeudi 8 juillet à propos du Mimbeau. Des représentants des associations environnementales sont conviés à cette réunion.*

## Sujet 2 défendre un environnement de haute qualité

La protection de l'environnement exceptionnel de la Presqu'île constitue l'OBJECTIF CENTRAL DE NOTRE ACTION ET PRÉVAUT DANS L'ORIENTATION DE TOUTES NOS DÉCISIONS. La poursuite du dialogue engagé avec l'ensemble des acteurs est la clef de sa réussite. Le déploiement de l'activité économique ne peut se faire que DANS LE RESPECT DE L'IDENTITÉ ET DE L'AUTHENTICITÉ DE LA PRESQU'ÎLE.

La commune est convoitée, notre rôle est de garantir la protection de cet espace fragile, soumis à de multiples pressions (immobilières, conflits d'usage, etc). Nous inscrivons notre PROJET DE TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DURABLE, écartant la course au développement et à l'équipement qui ferait exploser l'équilibre naturel de la commune.

Finaliser le PLAN LOCAL D'URBANISME : LA PHILOSOPHIE ET L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DE NOTRE DOCUMENT D'URBANISME N'ONT JAMAIS ÉTÉ REMISES EN CAUSE. Seules des questions de forme, tributaires des évolutions réglementaires permanentes, doivent être amendées.

Avec vous, et pour aller encore plus loin, nous achèverons l'élaboration de ce document fondateur pour l'avenir de notre commune :

- Mise en place d'un COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI, constitué de spécialistes pluridisciplinaires.
- Création d'un GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIANT ARCHITECTES, URBANISTES ET PAYSAGISTES pour intégrer au mieux les contraintes résultant de l'application des règles liées à la submersion marine.
- Production de DOCUMENTS TRANSPARENTS, ACCESSIBLES À TOUS, SANS AMBIGUÏTÉ D'INTERPRÉTATION.
- Mise en cohérence entre la superposition des textes (zone de risque, Natura 2000, submersion marine, etc).



- Défense des intérêts de la Presqu'île dans le cadre de l'évolution du schéma de cohérence territoriale [SCOT).
- Optimisation de la consommation de la collectivité (équipements spécifiques, surveillance des bâtiments publics, arrosage limité, etc.) .
- Actions de sensibilisation du public (ateliers, manifestations, espaces infos...).

#### o RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE :

- Modernisation de l'éclairage public pour économiser l'énergie, améliorer l'efficacité du flux lumineux utile tout en limitant l'impact écologique de l'éclairage artificiel.

#### o DIMINUER DE 20% LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

- DES BÂTIMENTS PUBLICS.
- Renouvellement progressif de la flotte municipale par l'introduction de VÉHICULES PROPRES

o ORGANISER LE RECYCLAGE DES ÉPAVES DE BATEAU avec les acteurs compétents du territoire pour limiter l'abandon sur le domaine public.

o RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE MISSION DÉTACHÉ À L'ENVIRONNEMENT : pour la mise en cohérence des plans de gestion des espaces naturels, le suivi de la valorisation de la forêt communale et l'accompagnement du public

o RECHERCHE SYSTÉMATIQUE DE FINANCEMENTS pour porter l'ensemble des projets de territoire à vocation environnementale.

## Sujet 2 A - Promouvoir le développement durable au quotidien

Poursuite de la mise en œuvre de l'AGENDA 21

### FAVORISER LES ÉCONOMIES D'EAU

- Distribution de kits hydro-économiques (aérateurs) aux habitants qui le souhaitent, pour réduire leur consommation d'eau (et le montant de leur facture), faire un geste pour l'environnement et contribuer à préserver cette ressource naturelle.
- Traque des fuites sur le réseau, pour passer à un taux de déperdition proche de la moyenne nationale (20% contre 40 % actuellement).
- Généralisation de la télé relevé : 100% des foyers équipés gratuitement d'ici 3 ans, avec un dispositif d'alerte individualisé en cas de consommation anormale.
- Création d'une application dédiée à Lège-Cap Ferret poursuivre sa consommation en temps réel.

## Sujet 2 B Co-construire la presqu'île

**CRÉATION D'UN CODEPE** : Conseil de développement économique et de protection de l'environnement. Constitué de représentants de chaque village et des différents secteurs d'activité [pêcheurs, ostréiculteurs, commerçants, associations...), cette instance sera une force de proposition pour bâtir l'avenir de la commune. Elle sera systématiquement ASSOCIÉE À L'ÉLABORATION DES GRANDS PROJETS DE LA PRESQU'ÎLE, POUR GARANTIR UN DÉPLOIEMENT RESPECTUEUX ET CONCERTÉ DE LA COMMUNE. CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI, pour l'élaboration du PLU, composé d'experts pluridisciplinaires et d'architectes capables d'offrir une vision intégrant la prise en compte des risques naturels comme la submersion marine, les érosions, les R.I.F. et de conserver le caractère spécifique de chacun de nos villages.

**CRÉATION DES ASSISES DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PRESQU'ÎLE** : pour apporter une connaissance scientifique et naturaliste aux habitants, partager ce savoir et mieux appréhender les enjeux environnementaux à partir d'une vision objective et d'arguments solides (conférences, sorties, animations, etc)



plus jamais ça !





### Sujet 3: intégrer le risque naturel de submersion à la gestion

Le réchauffement climatique laisse prévoir une hausse de 40 à 60 cm du niveau de la mer d'ici la fin du siècle. ".....". Néanmoins cette nécessité, aussi primordiale soit-elle, ne doit pas être l'occasion de rayer la Presqu'île de la carte, et encore moins d'anéantir sa vitalité.

#### C'EST POURQUOI NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Accompagner le suivi de ce dossier d'une expertise irréfutable (scientifiques, connaissance locale des lieux, etc.).
- Mobiliser le plus largement possible (connaissance, réseaux, public...) pour intégrer au mieux des intérêts collectifs ce risque naturel.
- Obtenir une application la plus juste possible du plan de prévention (pas de mesures disproportionnées au regard du risque réel encouru par exemple).
- Faire prévaloir une méthodologie claire et partagée par l'ensemble des services chargés de l'application de ce nouveau périmètre de prévention.
- Intégrer au mieux les nouvelles contraintes architecturales induites par la prise en compte de ce risque.

### SUJET 4 Être moteur dans la construction du parc naturel marin

#### NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Nous investir dès la création de la structure.
- Être un partenaire actif, notamment grâce à la mise en place du CODEPE.
- Participer à l'élaboration des règles d'utilisation du plan d'eau pour garantir le juste équilibre entre les représentants (professionnels, élus, service de l'Etat, plaisanciers...).
- Faire prévaloir la spécificité de la Presqu'île (étendue du littoral, diversité de l'occupation du domaine maritime, etc.).

**Commentaire** *Dans le cadre de la création du PNM, la ministre de l'Environnement et de l'Énergie est venue de façon impromptue le 7 juin sur le Bassin d'Arcachon, qu'elle a parcouru en pinasse. Certains élus étaient présents d'autres non. Toutes les associations étaient présentes.*

### Sujet 5 Préservation du massif forestier

- Classement de la FORÊT D'EXCEPTION DE LA PRESQU'ÎLE : démarche de labellisation menée en coordination avec l'ONF, les associations de défense de l'environnement, les usagers et la collectivité, pour garantir une gestion concertée de cet espace.
- Nouvelle campagne de REBOISEMENT : 30 000 arbres seront replantés d'ici 2020, et autant que de sujets abattus en cas de tempête.
- Encouragement au remembrement ou échanges avec l'ONF de petites parcelles isolées, pour définir des ZONES DE CHASSE COHÉRENTES.
- Création d'une BRIGADE VERTE au sein de la police municipale, etc.

**Commentaire** : *Une journée de l'arbre est organisée par la Maire dans le courant du mois d'octobre, au cours de laquelle des arbres seront plantés et distribués aux habitants de la commune donc, promesse tenue !*

## Sujet 6 Valorisation des espaces naturels

- **CANAL DE LÈGE** : entretien efficace et mutualisé des berges, meilleure surveillance de la qualité de l'eau, protection renforcée de la biodiversité et gestion coordonnée de l'ouverture des écluses grâce à l'adhésion au SIAEBVELG (syndicat intercommunal pour la gestion des eaux du Bassin et des étangs de Gironde).

- **PRÉS-SALÉS** : relais du programme de protection et de mise en valeur de cette réserve naturelle en gestion étroite avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, injection de nouveaux moyens humains (chantiers d'insertion) et financiers.

- **RÉSERVOIRS DE PIRAILLAN** : création d'un OBSERVATOIRE pour découvrir la faune et la flore qui ont recolonisé cette zone naturelle remarquable. Construction d'un LOCAL TECHNIQUE réservé aux gardiens pour une meilleure gestion du site.

## Sujet 7 Propositions pour les villages

**LÈGE** : Allée du Grand Oustau : busage d'un fossé avec création d'une piste cyclable et enfouissement des réseaux. Prolongement de la rénovation de l'avenue de la Mairie (direction Arès) Création d'un espace devant les commerces (restaurant, cabinet médical, tabac-presse) pour améliorer la sécurité et embellir le site. Mise en sécurité chemin du Barail, chemin du Cassieu, route du Moulin...

**CLAOUEY** : Premier village à bénéficier de la mise accessibilité (normes handicapés). Mise en sécurité de la traversée RD106 JANE DE BOY et de l'avenue du port. Réaménagement de la place du Port Désenvasement régulier du port et des plages. **LE FOUR** Désenvasement du port.

**PIRAILLAN**: Améliorations des accès et de la voirie. Réaménagement de la place devant le port (proche du restaurant) avec mise en sécurité de l'accès.

**LE CANON** : Réaménagement de la place de l'Europe (face à la mairie). Restructuration de la place Max Dubroc avec création de places de parking et destruction du château d'eau. Remplacement du bloc sanitaire (place Ubeda). **LA VIGNE** Réorganisation du parking et de la sortie du Port de la Vigne Achèvement de la piste cyclable.

**CAP FERRET** : Aménagement de la place de la Forestière. Réfection du boulevard des Goélands. Amélioration de l'éclairage boulevard de la Plage pour renforcer le flux lumineux et valoriser le site. Rénovation des places Michel Martin et Jean Anouilh. Restructuration du parking de la Pointe.

**POUR TOUS LES VILLAGES OSTRÉICOLES** : amélioration de la voirie et des espaces collectifs récupération des eaux pluviales. (entretien des passages, etc.). réfection des pérés communaux poursuite de l'enfouissement des réseaux basse tension.

**UN PLAN PLURIANNUEL POUR LA RÉFECTION DES CHAUSSÉES SUR TOUTE LA COMMUNE.**



Il va falloir apprendre à lire aux chiens si leurs maitres ne savent pas lire les panneaux !

## REDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE ?

### Le samedi 20 septembre : opération Le Jour de la Nuit

La commune de Lège-Cap Ferret participe, avec CODEPPI, PALCF, Captermer, et le Club Astronomique Bételgeuse à cette opération nationale, patronnée par le Ministère de l'Ecologie et de grandes Associations environnementales.

Son but est de sensibiliser le public et les décideurs locaux aux méfaits de la pollution lumineuse : déstabilisation de la biodiversité nocturne, et des rythmes naturels de vie pour l'homme, gaspillage d'énergie, détérioration du ciel nocturne.

Nous souhaitons que cette 4ème participation marque vraiment le début de la concrétisation de l'engagement 10 du Projet de la Municipalité : " Réduire la pollution lumineuse : modernisation de l'éclairage public pour économiser l'énergie, améliorer l'efficacité du flux lumineux utile tout en limitant l'impact écologique de l'éclairage artificiel ".

Nous rappelons que nous sommes disponibles pour y réfléchir conjointement avec les décideurs municipaux.

Départ la place du marché du Ferret le 20 septembre, à partir de 21 heures,

Les participants seront guidés pour une promenade nocturne le long de la Conche. A leur retour, les éclairages publics éteints, et la circulation automobile interdite dans le périmètre du marché, ils pourront redécouvrir le ciel libre de toute pollution lumineuse, et l'observer à travers les télescopes du Club.

Nous vous attendons nombreux pour cette grande Fête du ciel nocturne, le plus ancien des Patrimoines de l'Humanité.

## ASSEMBLEE GENERALE DE CODEPPI

Le 25 juillet 2014

CAP FERRET - Salle Municipale de la Forestière - 17h30

Organisation de l'AG et ordre du jour :

- 17h00 accueil des adhérents, paiement des cotisations ;
- 17h30 ouverture de l'AG par le président ;
- Lecture pour approbation du C/R de l'AG - 2013 ;
- Lecture du rapport moral 2013 - 2014 ;
- Présentation pour approbation des comptes de l'association ;
- Objectifs pour 2014 - 2015 ;
- Parole aux adhérents
- Election du tiers sortant et des nouveaux membres du Conseil d'Administration ;
- Clôture de l'assemblée.

Réunion des invités et des adhérents autour d'un apéritif " Ostréicole ".

Administrateurs sortants en 2014 (rééligibles) : JP BARRE - P PASTOR - M. TOUSSAINT - A-M. JEANTET - JK LHOUMEAU. Administrateurs cooptés en cours d'année : M FAITROP.

### APPEL A CANDIDATURE

#### Pour être membre du Conseil d'Administration et/ou membre du Bureau

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél fixe : ..... Tél portable : .....  
Email : .....

Les candidatures éventuelles sont à renvoyer avant le 20 juillet 2014 au Président :  
Jean-Pierre CAMUT - 6, Av. Jeanty d'Armagnac - 33950 - Lège Cap Ferret

**Cotisations membre actif : 15 €**

**Membre bienfaiteur : plus de 15 €**

A régler par chèque postal ou bancaire à... CODEPPI – CCP 743 B Bordeaux  
Adresse postale : CODEPPI - BP 20 CLAOUEY – 33950 LEGE-CAP FERRET

### Le mot du trésorier

Le fonctionnement d'une association entraîne des frais assez importants, ne serait-ce que l'impression et l'envoi de deux bulletins par an à plusieurs centaines de personnes. Nous n'avons pas d'autres ressources que vos cotisations.

Nous n'avons aucune subvention. Donnez-nous donc, chers adhérents, les moyens financiers indispensables à la poursuite de notre action en acquittant dès que possible votre cotisation pour l'année 2014 (si vous avez omis 2013 et 2012, vous pouvez l'ajouter). D'avance nous vous en remercions.